

CAP NATIONALES DES ATE et T.E. du 7 janvier 2009

« L'ADMINISTRATION MAINTIENT SA POSITION SUR LA METHODE DES PROMOTIONS »

Suite au boycott de la séance du 18 décembre 2008 par les représentants du SNE-FSU, de la CGT et de l'UNSA, les Commissions Administratives Paritaires Nationale des Corps Techniques de l'Environnement furent re-convoquées le 7 janvier 2009. Nous avons rappelé à l'Administration, en début de séance, les motivations à l'origine de ce boycott et les revendications que nous portons en matière de promotion, de mutation et de fonctionnement général de cette instance paritaire.

Pour le SNE-FSU, il était important d'une part, d'éviter un retard supplémentaire dans les décisions attendues par les agents (mutations, intégrations, titularisations, promotions...), et d'autre part de montrer à l'administration combien sa méthode actuelle sur les décisions de promotion est injuste, inique et préjudiciable à une bonne gestion des corps de l'environnement : c'est pourquoi nous avons décidé, en accord avec la CGT et l'UNSA, de siéger et faire valoir la justesse de nos arguments.

CAP NATIONALE DES TECHNICIENS

Comme nous l'avons exigé au moment du boycott de la précédente séance, l'Administration nous a présenté le pyramidage de l'ensemble du Corps des TE et celui de chaque filière (milieux et faune sauvage, milieux aquatiques et espaces protégés) qui révèlent des distorsions entre spécialités.

Elle s'est engagée à demander au ministère du budget (du bout des lèvres et sans grand espoir de succès) une modification provisoire du taux promu/promouvables, fixé par arrêté ministériel, de manière à pouvoir rétablir une situation normale dans la spécialité « milieux et faune sauvage » sans empêcher toute promotion dans les deux autres spécialités.

L'Administration ayant admis la nécessité de définir des règles de promotion qui soient comprises et acceptées par tous, il a été convenu de réunir rapidement un groupe de travail sur ce sujet. Ce dernier sera également chargé d'améliorer la circulaire de mutation, notamment en proposant une liste de motifs permettant de déroger à la règle des deux ans d'affectation actuellement exigés pour pouvoir prétendre à une mutation.

Voir les listes jointes des promotions (communiquées par le MEEDDAT)

CAP NATIONALE DES AGENTS TECHNIQUES

1 - Titularisation des ATE de la promotion 2007 :

Les stagiaires ont été intégrés en majorité, 5 agents ont eu toutefois une prolongation de stage de 6 mois et verront leur cas ré-examiné.

Nous demandons et obtenons que le cas de ces agents soit examiné au plus vite, par une CAP « spéciale écrite », afin de limiter le temps d'attente entre la fin du stage et la CAP de juin.

2 - Mutations et détachement :

Ce point s'est plutôt bien passé, nous avons discuté sur quelques cas particuliers liés soit à des suites de régularisations de situations après les problèmes d'affectation des agents rentrés en 2007, soit à des rapprochements de conjoints ou des situations familiales compliquées, ou des problèmes de santé.

Cette discussion a fait apparaître un besoin de clarifier les règles de gestion !

L'administration se dit prête à examiner les règles de gestion notamment sur les rapprochements de conjoints, tout en expliquant que les postes de la moitié nord de la France sont régulièrement désertés et ne doivent pas continuer à servir de « plaque tournante » vers le sud.

Pour le SNE-FSU, nous partageons ce souci mais considérons que cette difficulté serait réglée si le recrutement que nous demandons avec insistance depuis plusieurs années était réalisé et si tous les postes vacants étaient pourvus. Tant que la situation actuelle perdure, les problèmes continueront et ne seront pas réglés en interdisant aux agents de bouger.

Il faudra aussi un jour faire le point entre les départements du Nord de la France, car ce n'est pas un hasard si certains sont désertés plus rapidement que d'autres et ceci depuis des années ! Le management dans ces services n'y étant peut-être pas complètement étranger à ces situations. L'administration devra se pencher sur ces cas, plutôt que de faire toujours référence à cette migration nord-sud, car les déficits n'existent pas seulement au nord !

Le SNE-FSU réitère donc fermement auprès de l'administration du MEEDDAT, sa demande de l'organisation d'un concours d'ATE et de TE en 2009.

3 - Promotions 2008 des ATPE 2 et ATPE 1

Mme Bensaïd (Chef du bureau des personnels techniques), nous explique la méthode de calcul des postes proposés pour les promos en ATPE2 (85) et ATPE1 (31).

Nous faisons remarquer que pour les promotions en ATPE1, l'écart très grand entre l'assiette de calcul (62) et le nombre d'agents promouvables (245), pose un problème, la cohorte 2007 étant noyée dans la cohorte 2008. Cette situation particulière, liée à des promotions importantes en ATPE2 il y a quelques années pour pyramider le corps d'ATE (rappelons que les agents ont été intégrés dans les conditions pas toujours extraordinaires !), aurait mérité un traitement particulier, notamment pour les agents les plus anciens. Nous rappelons que le corps est en cours de pyramidage.. Refus de l'administration qui s'arc-boute sur les règles.

Nous faisons remarquer que les règles s'appliquent aux agents quand elles arrangent l'administration, mais les règles, c'est aussi de gérer les corps de l'environnement en temps réel, et pas avec deux ans de retard, et là l'administration ne les applique pas !!!!

Nous faisons remarquer par ailleurs que le pyramidage initial n'est pas réalisé, d'où ce mouvement de boycott en décembre et la déclaration intersyndicale préalable, et la demande de conserver des critères principalement liés à l'ancienneté.

L'administration nous répond que le pyramidage pour l'ensemble du corps des ATE est quasiment réalisé, avec un bémol pour l'ONEMA qui a du retard vis à vis des autres EPA. Elle nous explique qu'il n'a pas été possible d'obtenir plus auprès du ministère des Finances et de la Fonction Publique. Le taux de 70% pour les promos 2007 a été descendu à 50% en 2008, et les perspectives pour 2009 ne sont pas bonnes.

Le SNE-FSU demande que le ministère du budget soit interpellé pour arriver à faire augmenter le taux de promotions, le temps que le pyramidage soit réalisé dans les trois spécialités du corps. L'administration consent à

faire la demande sans être convaincue de la réponse favorable. Le paradoxe, l'argent ne manque pas, avec des sous effectifs chroniques à budget constant, les EPA comme l'ONCFS ont des budgets florissants...

« NOUS SOMMES DES PRIVILEGES DE L'ADMINISTRATION » nous dit-on ! Pour l'avenir, l'administration ne pense pas que l'on atteindra à nouveau les taux initialement prévus et pris auparavant !! (55% d'ATE, 30% d'ATPE2, 15% d'ATPE1). Nous manifestons notre déception par rapport à des engagements pris qui ne seront pas tenus. Les taux qu'on nous avait présenté comme des planchers sont devenus des plafonds... Et l'ancienneté n'est plus un critère déterminant. Cela va pénaliser des agents anciens qui n'ont pas démérité dans leur travail au cours de leur parcours professionnel par rapport à des agents plus jeunes, certainement méritants mais qui ont un peu plus de temps devant eux.

Le SNE-FSU rappelle les conditions dans lesquelles les critères ont changé : prise en compte plus importante du « mérite » (apprécié uniquement à l'ONCFS par le délégué régional !), au détriment de l'ancienneté et de la notation ; manque total de discussion avec les représentants du personnel ; manque d'information des agents dans les services .

. Nous demandons à nouveau une application des anciens critères tant que la situation provisoire de pyramidage initial n'est pas réalisée et **dénonçons les conditions d'opacité dans lesquelles les promotions 2008 se sont faites**, en mettant notamment l'accent sur les divergences de méthodes entre établissements et/spécialités.

L'administration, qui se disait prête à discuter des listes, reste bloquée sur ses positions concernant les agents non proposés par les établissements. La réunion ne pouvant plus se dérouler dans une atmosphère sereine, président et représentants du personnel font le constat d'une profonde divergence sur la méthode et les critères de promotions ainsi que sur les procédures à suivre. Le président prend acte de notre demande de faire évoluer les critères pour mettre plus de justice dans le système, et nous promet la mise en place dès le premier trimestre d'un groupe de travail sur les critères de promotion

Unaniment, les représentants des personnels votent contre les listes de promotions qui sont maintenues en l'état par l'Administration. Celle-ci prend la responsabilité d'accepter que des agents partiront à la retraite sans avoir pu bénéficier de droits « non pas volés à l'état » mais des droits à un salaire décent après une carrière correcte, faite au service de l'environnement.

CE QUE NOUS REVENDIQUONS POUR L'AVENIR :

- **Le rétablissement des réunions techniques annuelles de gestion des corps de l'environnement** (comme par le passé) et en tout premier lieu rapidement une réunion avant la CAP de juin au cours de laquelle seront débattues les réformes imposées par l'administration.
- **La remise à plat de toutes les modalités de promotion.** Chaque niveau de la hiérarchie depuis le MEEDDAT, en passant par les directions des EPA, les délégués régionaux et enfin les chefs de service ont un rôle à jouer pour faire des propositions de promotion. Ce ne doit ni être une loterie, ni du n'importe quoi et encore moins du copinage ou le fait du prince vers ses sujets dociles !!! Nous demandons une **concertation** pour définir des critères objectifs et mesurables, prenant en compte l'ancienneté et le parcours professionnel de l'agent.
- **L'administration doit finir de résorber les retards** entre les différentes spécialités, pour pouvoir enfin aboutir à une véritable gestion d'ensemble des corps ATE et TE.
- **Les représentants des personnels doivent avoir connaissance, avant les CAP,** de toutes les propositions (avec dossier à l'appui) faites par les supérieurs hiérarchiques, afin de pouvoir les étudier et apporter en temps voulu des propositions ou des commentaires.

Pour le SNE-FSU,

TRANSPARENCE, JUSTICE, EQUITE,

**Devront présider les débats sur les promotions et mutations
pour les agents des corps de l'environnement**

LA FSU

1er syndicat de la Fonction Publique

**Le progrès social constitue
un objectif fondamental du SNE-FSU.**

NOTRE ACTION NE S'ARRETE PAS AUX CAP,

NOUS IRONS DEFENDRE VOS DROITS
DANS LES REUNIONS TECHNIQUES

AVEC VOUS

NOUS POUVONS FAIRE EVOLUER
LES DROITS SOCIAUX

POUR VOTER SNE-FSU,

VOTEZ FSU